

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 79 26433

⑤ Dispositif d'escamotage pour tablette de rangement.

⑤ Classification internationale (Int. Cl. 7). A 47 B 5/04; B 60 R 5/04, 7/00.

② Date de dépôt..... 24 octobre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.

⑦ Déposant : Société dite : SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN et Société dite :
AUTOMOBILES PEUGEOT, résidant en France.

⑦ Invention de : André Pierre Lalanne.

⑦ Titulaire : *Idem* ⑦

⑦ Mandataire : Georges Masseron, centre technique Citroën - Propriété industrielle,
Chemin Vicinal n° 2, 78140 Vélizy-Villacoublay.

L'invention concerne un dispositif d'escamotage pour tablette de rangement, et particulièrement pour plage arrière de véhicule accouplée à un panneau mobile relevable tel qu'un hayon, escamotage assurant le dégagement de la zone supérieure du coffre à bagages.

5 Il est connu d'utiliser certaines techniques de liaison entre tablette et panneau de telle sorte que le dégagement en zone supérieure du coffre à bagages soit en mesure d'assurer concomitamment l'amélioration des conditions d'accès extérieur pour les chargements et déchargements, éventuellement l'augmentation du volume disponible dudit coffre, une possibilité d'accès par l'intérieur depuis
10 l'habitacle.

Exploitant des cinématiques complexes au moyen d'articulations et de rappels onéreux ou fragiles, l'art antérieur ne satisfait qu'imparfaitement les exigences des objectifs, certains problèmes, tels qu'en particulier celui du débattement interne (limité par les structures d'habitacles) ne sont résolus que par le biais
15 d'une fragmentation de tablette autorisant les dégagements mais réduisant de façon notable l'orifice d'accès au coffre à bagages ou imposant l'emploi de segments latéraux amovibles dont la manipulation s'avère peu pratique et génératrice de pertes de temps.

L'invention entend particulièrement résoudre ce problème, et offrir divers
20 autres avantages tels qu'un escamotage intégral de la tablette, en exploitant une nouvelle géométrie de débattement caractérisée par une articulation directe du bord arrière de la tablette sur le panneau mobile, une zone de la tablette éloignée dudit bord étant accouplée à un point fixe de la structure supportant le panneau par le truchement d'un élément souple traversant un palier intermédiaire solidaire dudit
25 panneau, palier à l'intérieur duquel l'élément souple se trouve contraint de coulisser pendant tout, ou partie, du débattement du panneau mobile.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, un élément de butée est disposé sur l'élément souple, entre l'extrémité fixée à la structure et le palier intermédiaire, de telle sorte qu'en position rabattue du panneau mobile, et au contact du palier intermédiaire, il entretienne un équilibre de tension sur le segment
30 de l'élément souple compris entre ledit palier intermédiaire et le point de fixation sur la tablette, et un état de détente au niveau du segment d'élément souple compris entre le palier intermédiaire et le point de fixation sur la structure.

L'invention sera mieux comprise et d'autres caractéristiques apparaîtront
35 à la lecture de la description qui va suivre et à l'examen des figures représentant les différentes phases de la cinématique d'escamotage de la tablette au cours du relevage du panneau mobile, en l'occurrence un hayon arrière de véhicule.

La figure 1 est une élévation schématique de l'attelage en question pour une position "fermeture" dudit hayon arrière.

La figure 2 est une élévation schématique du même ensemble pour une position intermédiaire d'ouverture dudit hayon.

La figure 3 est également l'élévation schématique du dispositif en position de relevage maximal du hayon arrière.

5 Le dispositif revendiqué se compose des éléments suivants :

a) un panneau de hayon 1 pivotant autour d'une articulation haute 2 solidaire d'une structure 3 (carrosserie de véhicule en l'occurrence).

b) une tablette 4 articulée horizontalement sur le hayon au niveau de son bord arrière.

10 c) un élément souple 5 traversant un palier intermédiaire de coulissement 6 solidaire du hayon 1, élément dont une extrémité se trouve fixée en un point 7 de la structure 3, l'extrémité opposée étant attelée à la tablette 4 au niveau de son bord avant 11.

15 d) une butée 8 disposée sur l'élément souple 5, entre le palier intermédiaire 6 et le point 7 de fixation sur la structure 3, de telle sorte qu'elle entretienne en position de fermeture (figure 1) et par le biais de son arrêt d'appui au niveau du palier 6 ; d'une part un équilibre de tension sur le segment 9 s'étendant entre le palier 6 et la fixation 11 sur la tablette 4, d'autre part un état de détente sur le segment 10 compris entre ledit palier 6 et la fixation 7, disposition ayant
20 pour effet de créer un surdimensionnement de la longueur du segment 10 par rapport à la distance existante entre le point de fixation 7 et le palier 6, surdimensionnement générateur d'un "mou" au niveau dudit segment 10.

Il va de soi que le relèvement du panneau mobile 1 aura pour effet, dans une première phase de débattement aboutissant à un état d'entrebaillement illustré
25 figure 2, de provoquer le déploiement du segment 10 par accroissement de l'écart existant entre le point de fixation 7 et le palier 6, accroissement générateur d'une tension "fin de course" matérialisée figure 2. A partir de cette position intermédiaire, les deux segments 9 et 10 de l'élément souple 5 sont tendus et la tablette 4 avantageusement dégagée de la structure d'habitacle. Une poursuite du relevage
30 entraînera l'accroissement de l'écart existant entre ledit point fixe 7 et le palier 6, solidaire du panneau mobile 1, provoquant le coulissement de l'élément souple 5 à l'intérieur du palier 6 et l'escamotage total de la tablette 4 qui vient s'appliquer contre le panneau 1 (fig.3).

35 A ce stade, l'escamotage total de la tablette 4 assure l'accessibilité au coffre, indifféremment par l'intérieur ou l'extérieur du véhicule, en des conditions de dégagement optimales. Le fait d'obtenir un dégagement de la tablette par rapport à l'habitacle permet d'échapper à l'asservissement d'un débattement tributaire de la géométrie de structure et l'emploi d'une tablette à grande surface.

Il va de soi que l'invention ne saurait se limiter au mode de réalisation décrit, elle en couvre en effet toutes les éventuelles variantes, ainsi, les moyens d'attelage présentement définis pourraient être mis en oeuvre, soit unitairement en zone centrale ou latérale de tablette, soit de façon multiple, telle qu'une disposition bi-latérale.

Il est aussi possible d'envisager le cas d'une variante suivant laquelle la tablette 4, en position d'escamotage, pourrait être rendue provisoirement solidaire du panneau mobile 1 et maintenue plaquée contre ce dernier au moyen d'un dispositif d'attache rapide indépendamment de la position occupée par ledit panneau, la géométrie précédemment décrite s'accommodant, en effet, particulièrement d'un tel agencement.

La réalisation d'une tablette en un matériau transparent ou ajouré peut également être envisagée dans le cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif d'escamotage pour tablette de rangement, et particulièrement pour plage arrière de véhicule accouplée à un panneau mobile relevable par rapport à une structure, tel qu'un hayon, caractérisé en ce que la tablette (4) est, au niveau de son bord arrière, directement articulée sur le panneau mobile (1) et qu'une zone (11) éloignée dudit bord est accouplée par un élément souple (5) à un point fixe (7) de la structure (3) supportant le panneau (1), l'élément souple (5) traversant un palier intermédiaire (6) solidaire dudit panneau (1) et à l'intérieur duquel il se trouve contraint de coulisser pendant tout, ou partie, du débattement dudit panneau mobile (1).
2. Dispositif d'escamotage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un organe de butée (8) se trouve interposé sur l'élément souple (5) entre le point de fixation (7) de ce dernier sur la structure et le palier intermédiaire (6) solidaire du panneau mobile (1).
3. Dispositif d'escamotage selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'organe de butée (8) est disposé de telle sorte sur l'élément souple (5) qu'en position rabattue du panneau mobile (1), et au contact du palier intermédiaire (6), il entretienne un équilibre de tension sur le segment (9) de l'élément souple (5) compris entre le palier intermédiaire (6) et le point de fixation (11) sur la tablette et, un état de détente, au niveau du segment (10) d'élément souple (5) compris entre le palier intermédiaire (6) et le point de fixation (7) sur la structure.
4. Dispositif d'escamotage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'attelage décrit est disposé bi-latéralement sur chaque flanc de la tablette (4).
5. Dispositif d'escamotage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un moyen d'attache rapide peut rendre provisoirement solidaire du panneau (1) la tablette (4) plaquée en position d'escamotage indépendamment de la position occupée par ledit panneau (1).
6. Dispositif d'escamotage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la tablette (4) est constituée d'un matériau transparent.
7. Dispositif d'escamotage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la tablette (4) est ajourée.

PL-I-2

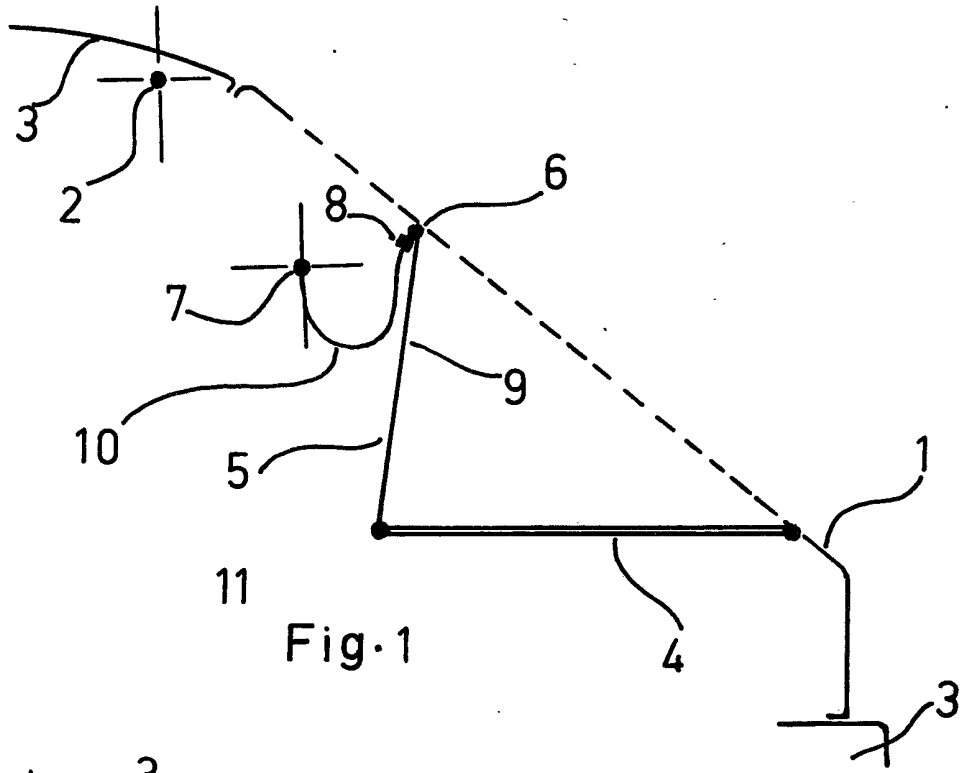


Fig. 1

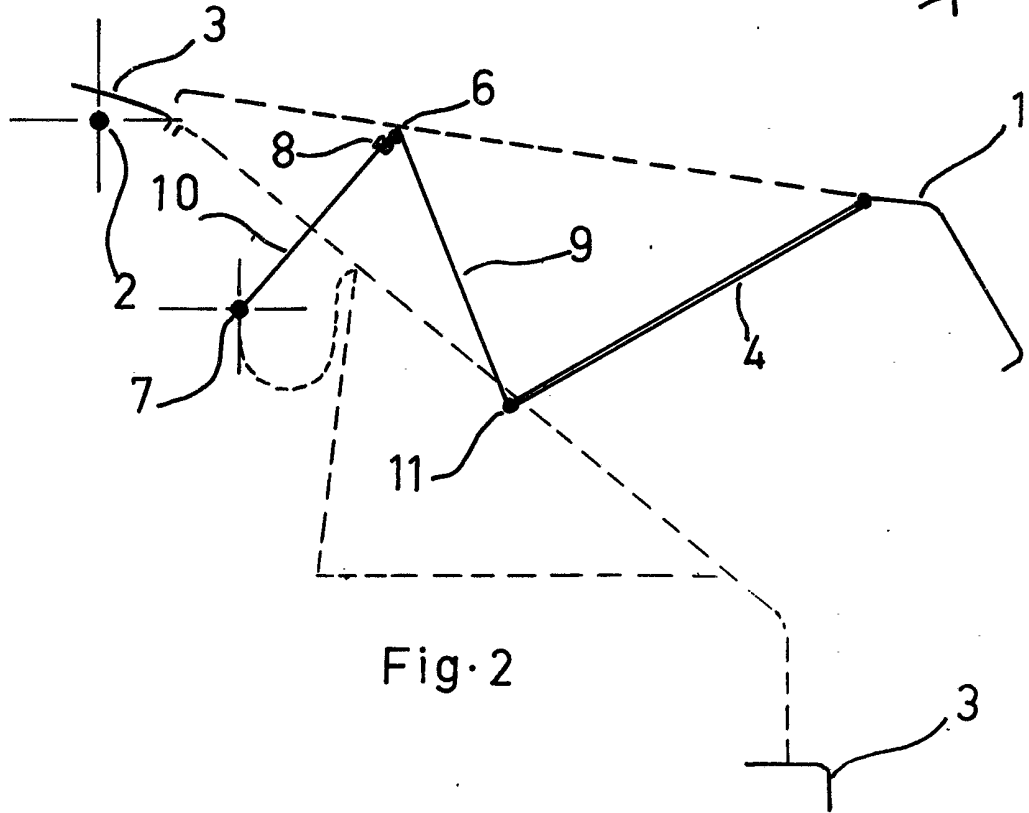


Fig. 2

PL-Π-2

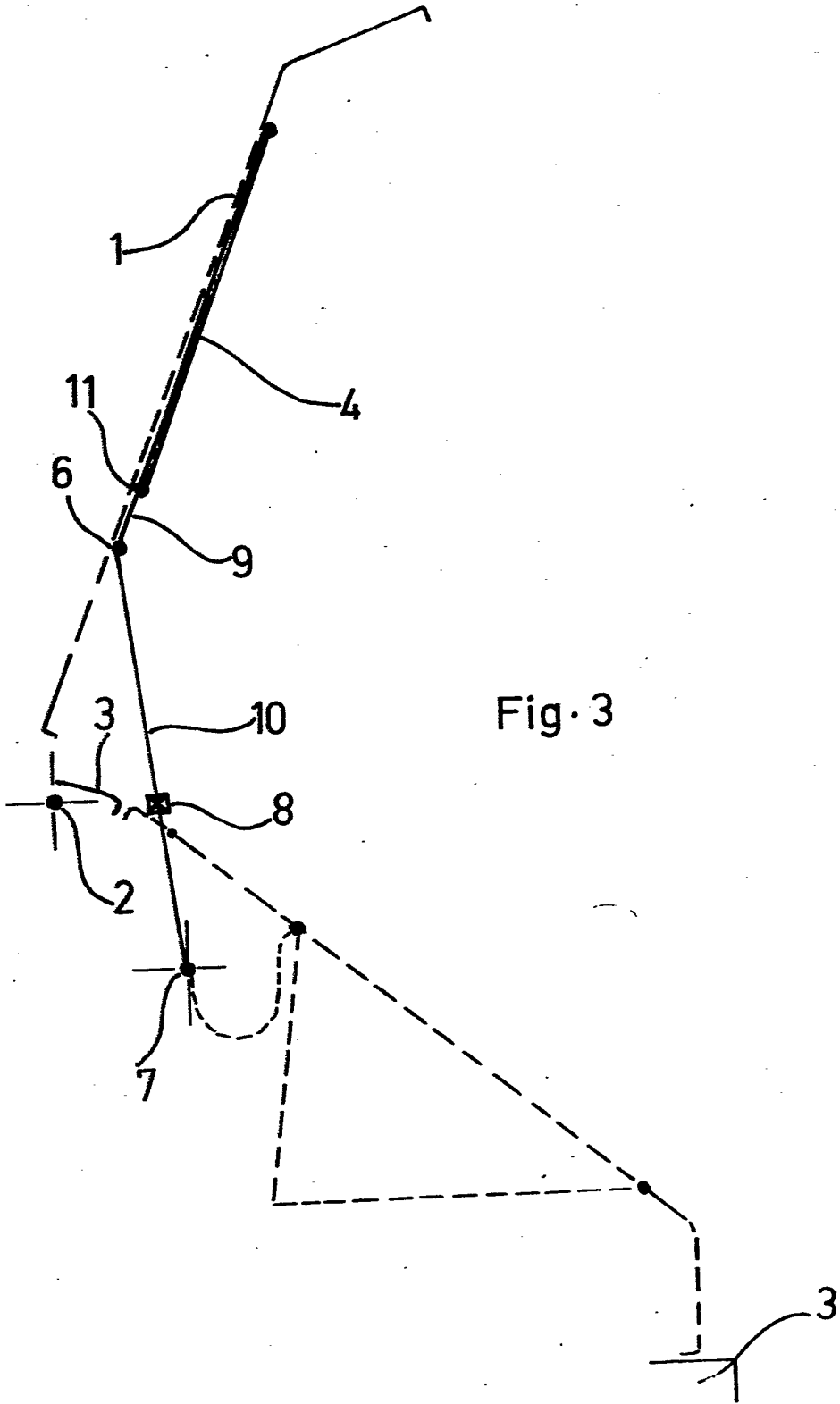


Fig. 3